



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/073

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'UCTOM

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 16

Date de convocation : 22 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020

**Le 28 juillet de l'année deux mille vingt
à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/073

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'UCTOM

- Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L5214-21,
- Vu** la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu du 16 janvier 2002 décidant l'adhésion à l'UCTOM,
- Vu** la délibération n°2008/78 du 24 avril 2008 portant renouvellement des membres à l'UCTOM,
- Vu** la délibération n°2014/40 du 22 avril 2014 portant renouvellement des membres à l'UCTOM,
- Vu** les statuts de l'UCTOM,
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Vu l'arrêté préfectoral n°AP-19-02-20 du 19 février 2020 actant la fin d'exercice des compétences de l'UCTOM au 21 février 2020,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 19 février 2020 actant la fin d'exercice des compétences de l'UCTOM au 21 février 2020, l'UCTOM continue à exister pour assurer la gestion du patrimoine et préparer sa dissolution.

Pour permettre sa dissolution, il est tout de même nécessaire de procéder au renouvellement de ses délégués suite au renouvellement de la mandature.

Les mandats des délégués prendront fin en même temps que la dissolution du syndicat.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/073

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'UCTOM

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne les délégués de la Communauté de communes de Montesquieu à l'UCTOM les personnes suivantes :

Origine	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
Conseil communautaire	Monsieur LEMIRE	
Conseil communautaire	Monsieur FATH	
Ayguemorte les Graves	Monsieur GODARD	Monsieur FERNANDEZ
Beautiran	Monsieur BARRÈRE	Monsieur TARTAS
Cabanac et Villagrains	Madame CAUSSÉ	Monsieur CLAIR
Cadaujac	Monsieur GACHET	Monsieur CHAMARD
Castres Gironde	Monsieur DURAND	Madame DURAND
Isle Saint Georges	Monsieur LALANNE	Monsieur PATROUILLEAU
La Brède	Madame DUPART	Madame ALGAYON
Léognan	Madame BONNETOT	Monsieur CABROL
Martillac	Monsieur CLAVERIE	Madame POLSTER
Saint Médard d'Eyrans	Monsieur TAMARELLE	Monsieur CHEVALIER
Saint Morillon	Madame BOURGADE	Monsieur HEINTZ
Saint Selve	Madame BURTIN DAUZAN	Monsieur BORDELAIS
Saucats	Mme RASTOLL	Monsieur PEYRACHE

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision au Président de l'UCTOM et aux services préfectoraux.

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

